


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 13 mai 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (<u>à l'ouverture</u>) : 41	Date convocation : 07/05/2024
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Médard – Clermont Dessous, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°059-2024 – Administration générale / Gouvernance
Demande d'avis conforme pour la souscription d'un emprunt et d'une ligne de trésorerie par le CIAS

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en

Préfecture : 28 MAI 2024

Publication : 28 MAI 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à C. Melon		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à B. LEVEUR		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X		Arrivée à 17h50 – délibération 058-2024	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne				X
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Arrivée à 17h55 – Supplée en début de séance par M. GERON	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :		42	2		2

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Béatrice PILONI

Délibération n°059-2024 – Administration générale / Gouvernance Demande d'avis conforme pour la souscription d'un emprunt et d'une ligne de trésorerie par le CIAS	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : Publication :
---	---

Exposé des motifs :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a pour objet la gestion d'un foyer-logement pour personnes âgées : la MARPA des Vergers située à Prayssas.

Pour financer les travaux de rénovation de la cuisine et l'installation d'une chaudière bois, le CIAS doit contracter un emprunt et une ligne de trésorerie ; et doit au préalable obtenir un avis conforme du conseil communautaire pour décider d'emprunter,



Vu l'article L2121-34 du CGCT, prévoyant que l'avis conforme du Conseil municipal est nécessaire pour rendre exécutoire les délibérations du Centre Communal d'Action Sociale relatives à un emprunt,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu les statuts du CIAS,

Vu la délibération du CIAS n°13-2024 du 28/02/2024 portant approbation du budget primitif 2024 (budget annexe MARPA),

Le CIAS souhaite obtenir l'avis favorable du conseil communautaire pour :

- Réaliser un emprunt de 61 000 € à long terme (10-15 ans)
- Réaliser une ligne de trésorerie de 200 000 € (utilisable par tirages)

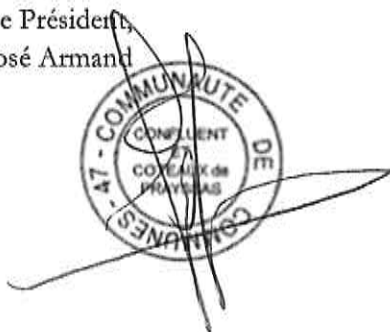
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

44 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- 1. Emet** un avis conforme à la contractualisation par le CIAS du Confluent et des Coteaux de Prayssas (budget annexe MARPA) d'un emprunt d'un montant de 61 000 € et d'une ligne de trésorerie de 200 000 € dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine de MARPA et de l'installation d'une chaudière bois.
- 2. Autorise** le Président à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Béatrice Piloni

